

ou recommandées, puisque les avantages qui en pourraient résulter seraient d'abord exclusivement le partage de ceux qui les auraient adoptés.

Au Rédacteur du Journal d'Agriculture.

MONSIEUR.—Vous êtes toujours disposé à recevoir et à donner, dans votre journal, des renseignements sur tous les sujets qui peuvent contribuer à la prospérité de l'Agriculture canadienne. Un article du numéro de Janvier, intitulé "Publications Agricoles", a attiré mon attention, en faisant voir que la circulation de ce journal est très limitée, en proportion de la population rurale du Bas-Canada; je ne saurais comprendre pourquoi les cultivateurs ont tant de répugnance pour l'enseignement de l'Agriculture au moyen de livres et de journaux, quand les intérêts de toutes les autres professions sont soutenus par la presse périodique. Ils montrent par là une indifférence blâmable pour les intérêts et la prospérité de leur état de vie. Dans les Iles Britanniques, où l'on suit les meilleurs systèmes d'économie rurale, et où l'on voit les meilleurs modes de culture en opération, les agriculteurs ont leurs journaux hebdomadaires et mensuels: pourquoi ne soutiendrait-on pas des publications semblables, dans un jeune pays comme le Canada, où l'instruction en fait d'agriculture est si nécessaire? La classe agricole vous est beaucoup redevable pour les nombreux renseignements ayant rapport à l'agriculture qu'elle a tenus depuis plusieurs années de vos labours et de votre plume habile, combinés maintenant avec l'action de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, qui a plus fait, je suis heureux de le dire, pour l'avancement général de l'agriculture, que toutes les Sociétés de Comté prises ensemble. Nous voyons à nos Expositions de Comté, des cultivateurs en contestation avec des cultivateurs, s'efforcer d'emporter autant de prix qu'il leur est possible d'en attraper et d'en accrocher, pourrais-je dire, mais ne prenant aucun intérêt au journal, qui pourtant n'a d'autre objet en vue que l'avancement de leurs intérêts. Je suis humblement d'avis que les comités de plusieurs des Sociétés d'Agriculture de Comté deviennent blâmables, en ne travaillant pas à le faire circuler dans les parties du pays les plus éloignées. Je suis d'avis que ce serait pour elles un excellent plan que d'avoir toujours un certain nombre d'exemplaires de ce journal à distribuer à ceux des cultivateurs qui n'auraient pas obtenu de prix, aux expositions. J'observe les

procédés de la Société d'Agriculture du Comté de Québec, depuis plusieurs années, et j'ai vu beaucoup d'argent emporté par des cultivateurs qui n'avaient pas besoin d'encouragement dans leur profession, et ceux qui avaient besoin d'être encouragés, entièrement négligés. Je regarde comme un devoir pour les Sociétés Agricoles qui reçoivent des fonds de la Législature, de les employer principalement là où les améliorations sont nécessaires. Il ne doit pas en être dans ce pays comme dans les Iles Britanniques, où tous les fonds proviennent des souscriptions des membres mêmes, qui, conséquemment peuvent les employer comme il leur plaît de le faire. Je me flatte que les Sociétés de Comté se réveilleront de leur sommeil, et appliqueront une partie de leurs fonds au soutien du Journal d'Agriculture.

Votre obéissant serviteur,
 MATHÉW DAVIDSON.
 Sainte-Foye, Comté de Québec, }
 19 février 1852.

Au Rédacteur du Journal d'Agriculture.

MONSIEUR — J'ai été surpris de vous voir manifester du mécontentement, au bruit de la nomination d'un Ministre de l'Agriculture, sous le prétexte que c'était un sujet purement politique; si le nouveau département a été créé pour un but politique, ou non, la chose ne nous regarde pas; tout ce que nous avons à faire, c'est de considérer comment il pourra probablement nous être avantageux; et je crois que la population agricole, les cultivateurs généralement, le regardant comme un bienfait, et comme indiquant que le gouvernement comprend l'importance de l'agriculture dans un pays comme celui-ci: ils sentent qu'ils ne sont plus oubliés, qu'on commence à penser à eux, et ils seront en conséquence, portés à faire de plus grands efforts: ils sentent qu'ils ont maintenant, au Quartier Général, quelqu'un chargé de veiller à leurs intérêts, et à qui ils peuvent avoir recours en tout temps.

Si le tarif doit être changé, ne sera-t-il pas du devoir du ministre de l'agriculture de recevoir les renseignements ou les représentations que pourront lui adresser les Sociétés Agricoles concernant l'intérêt qu'elles peuvent y avoir? Et j'espère que ces Sociétés ne négligeront pas de lui faire connaître leurs vœux en temps utile. Ne sera-t-il pas encore de son devoir de porter le gouvernement à favoriser la manufacture des produits agricoles, tels que le lin, la laine, etc? Ne sera-t-il pas tenu aussi de voir à ce que nos lois municipales deviennent plus effica-